



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SUBMISSION À :

Unité de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada 4e Avenue Est, bureau 720
Calgary, AB T2G 4X3
Bid Fax: (866) 246-6893

**REVISION 002 TO INVITATION
TO TENDER**

**RÉVISION 002 À APPEL
D'OFFRES**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre
demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés 220 - 4
4e Avenue Est, bureau 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Réfection du pont du terrain de camping de Lake Louise – Parc national du Canada Banff	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0027/A	Date : 17 mai 2019
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 1489	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-19-00874218	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 29 mai 2019	Time Zone - Fuseau horaire HAR
--	--

F.O.B. - F.A.B. :
Plant - Usine : **Destination :** **Other - Autre :**

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Jen Maheu

Telephone No. - N° de telephone : (587) 432-8458	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : jennifer.maheu@canada.ca
--	---	---

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
Parc national Jasper

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0027/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
1489

Title – Titre :
Réfection du pont du terrain de camping de Lake Louise – Parc national du Canada
Banff

Modification 002

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux.

A. Renseignements sur la visite des lieux

1. Participants à la visite des lieux

Fournisseur	Nom du représentant
CWP Constructors	Braiden MacDonald
Everest Construction	Michael Simonot

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et avec l'approbation des fournisseurs.

B. Révisions d'offres

Specifications
Section 02 07 00

Ajouter : 3.4.10 Full depth milling of the ACP shall occur on the bridge decks, with a depth of no more than 5 mm of concrete being removed from the concrete deck. A 50 mm depth of ACP shall be removed for portions of ACP off the bridge, to the extents noted on the drawings.

C. Questions et réponses

Q1 Avez-vous pris en compte l'incidence potentielle du débit de la circulation sur les ponts?

R1 Se reporter au devis, section 01 11 00 – Sommaire des travaux, point 1.5 Gestion de la circulation et point 1.3 Calendrier des travaux. Au moins une (1) voie de circulation automobile contrôlée et un (1) passage piétonnier doivent être maintenus tout au long du projet. Ces ponts assurent l'accès à quelque 200 emplacements de camping pour tentes pour les campeurs et le personnel de Parcs Canada. Le débit de circulation doit être estimé à partir de ces renseignements.

Q2 Quelles sont les exigences relatives au calendrier des travaux exécutés à proximité des cours d'eau?

R2 Se reporter au devis, section 03 70 00 – Réparation du béton et section 01 35 43 – Protection de l'environnement.

Q3 Des dessins d'ouvrage fini sont-ils disponibles pour ces deux ponts?

R3 Aucun dessin d'ouvrage fini des ponts n'est disponible.

Q4 Pouvez-vous confirmer les exigences relatives à l'épaisseur de l'asphalte existant.

R4 Se reporter à la section 02 07 00 actualisée ci-dessus.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés.